

## L'ORAC, une aide à l'investissement pour les artisans et les commerçants : un projet de Pays

### Soutien à l'artisanat et au commerce

Afin d'aider au développement des entreprises artisanales et commerciales, les élus du Pays de Chaumont avec le concours de l'Etat, de l'Europe, du Conseil Régional de Champagne-Ardenne de la Chambre de Commerce et d'Industries et de la Chambre de Métiers de la Haute-Marne ont décidé de mettre en place une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC).

### Objectif : maintien de l'activité

L'objectif de ce dispositif est de contribuer à l'amélioration de la performance globale des entreprises artisanales et commerciales afin de rendre encore plus attractif le territoire, d'aider au maintien de sa population et de son activité économique. Ainsi courant décembre 2003, une enquête auprès de tous les commerçants et artisans du Pays de Chaumont (hors ville de Chaumont) a été lancée et a permis d'identifier l'ensemble des projets d'investissements mais aussi les besoins des entreprises.

### Forte mobilisation des acteurs

Grâce à la participation très active des commerçants et artisans pour répondre à l'enquête et au vu du nombre de projets d'investissement recensés, les partenaires financiers (Etat, Région) ont accepté de réserver des fonds pour soutenir financièrement ces acteurs.

### Une opération sur 2 ans

Ainsi, les commerçants et les artisans peuvent solliciter, depuis mai 2004, l'ORAC afin d'obtenir une aide de 20% du montant HT de l'investissement (voir conditions d'éligibilité avec la chargée de mission). 10 entreprises de notre territoire ont déjà bénéficié de cette aide, et une dizaine d'autres ont pris contact. Attention, cette opération a une durée limitée à 2 ans, elle s'achèvera donc en mai 2006.

### Renseignements :

Caroline VOLLET  
chargée de mission ORAC,  
association du Pays de Chaumont  
19, avenue Carnot  
52 000 Chaumont,  
Tél. : 03 25 31 67 37  
ou  
[pays.chaumont.vollet@wanadoo.fr](mailto:pays.chaumont.vollet@wanadoo.fr)

### Les investissements aidés

- >> rénovation, agencement ou agrandissement des locaux commerciaux et artisanaux, y compris dans le cadre de transfert géographique ;
- >> acquisition de biens d'équipements pour les entreprises artisanales ;
- >> acquisition et aménagement de véhicules de tournées alimentaires.

### L'ORAC du Pays de Chaumont en quelques chiffres

- >> 883 entreprises artisanales et commerciales enquêtées
- >> 2,5 Millions d'euros susceptibles d'être investis

## Leader+, programme européen d'expérimentation : un plus pour le Pays

### Soutien aux projets innovants

Ce programme européen établi sur 6 ans (2000-2006), vise à aider les projets innovants ou pilotes (non réalisés couramment sur le terrain). Ils concernent la valorisation des ressources naturelles et culturelles.

La zone éligible se répartit sur les cantons d'Andelot, de Bourmont, de Clefmont, de St-Blin et une partie de celui de Doulaincourt.

### Fonctionnement

L'équipe technique du GAL (Groupe d'Action Locale) Meuse et Rognon instruit les dossiers avant de les présenter au comité de programmation qui attribue les subventions Leader+. Il est constitué de

Pigeonnier à Ecôt-la-Combe



17 membres titulaires (7 élus et 10 privés). Pour être validée, une décision doit être prise avec au moins 50% de personnes privées présentes à la commission.

### Lien avec le Pays

Le GAL Meuse et Rognon travaille en étroite collaboration avec le Pays de Chaumont. Il est, sur son territoire, un relais du Pays et permet d'appuyer les actions dans les domaines du tourisme, de la culture et de l'environnement.

### Renseignements :

Jean-Patrick BOUVARD,  
chef de projets GAL Meuse et Rognon  
au 03 25 01 44 59

## QUIZ

**Vous venez de faire connaissance avec le Pays de Chaumont. Maintenant, confrontez-vous au quiz du Pays !!!**

1/ Combien d'habitants sont regroupés dans le cadre du Pays de Chaumont ?

A : 69 345      B : 73 154      C : 78 707

2/ Le Pays de Chaumont, c'est quoi ?

A : une Communauté de Communes  
B : un territoire de concertation des acteurs locaux, de mise en cohérence et d'élaboration de projet  
C : un nouvel Etat-membre de l'Union Européenne

3/ Combien d'entreprises ont été enquêtées par l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) ?

A : 197      B : 565      C : 883

Solutions : 1/ B, 2/ B, 3/ C

**Vous avez des propositions pour modifier cette lettre, vous voulez participer à la démarche « Pays » en participant à Agir en Pays de Chaumont, n'hésitez pas à nous contacter : 19, avenue Carnot - 52000 Chaumont - 03 25 31 67 37 - [pays.chaumont@wanadoo.fr](mailto:pays.chaumont@wanadoo.fr)**

Lettre du Pays de Chaumont - Association du Pays de Chaumont - 19, avenue Carnot - 52000 Chaumont - Tél. : 03 25 31 67 37 - [pays.chaumont@wanadoo.fr](mailto:pays.chaumont@wanadoo.fr) - Directeur de la publication : Jean-Claude DANIEL, Rédaction : commission communication de l'association du Pays de Chaumont et de l'association « Agir en Pays de Chaumont » - crédit photos : Ville de Chaumont, GAL Meuse et Rognon - Conception, impression : Imprimerie du Petit-Cloître - édité avec le soutien du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, de l'Etat et de l'Europe.

# La lettre du Pays de Chaumont

N°0 | Décembre | 2004

## édito |

### Le Pays, une équipe et une dynamique au service du territoire et de ses acteurs

Créés en 1999, les Pays connaissent actuellement en France et en Champagne-Ardenne un essor considérable et semblent apporter une réponse aux volontés de tous de s'impliquer dans le développement de son territoire.

C'est en s'appuyant sur ce principe de partenariat entre les élus et la société civile, et avec le soutien de nos partenaires institutionnels, que nous œuvrons depuis plus de 2 ans pour la construction de notre Projet de développement durable.

Aujourd'hui, nous aboutissons au terme d'une première étape de préparation importante qui nous permet de débou-

cher vers le soutien d'un ensemble de projets cohérents entre eux et avec notre Pays.

C'est au nom de tous les acteurs du Pays de Chaumont que je vous invite à découvrir notre démarche à travers cette première Lettre de Pays.



## sommaire |

Carte, Fiche Identité

Rôle, organisation et moyens d'actions du Pays de Chaumont

Dossier Contrat de Pays

L'ORAC : un projet de Pays

Leader+

Quiz

2  
2/3  
4  
5  
6  
6

## ZOOM

### Pays de Chaumont ? Pays Chaumontais ?

*2 noms très proches mais 2 identités bien différentes.*

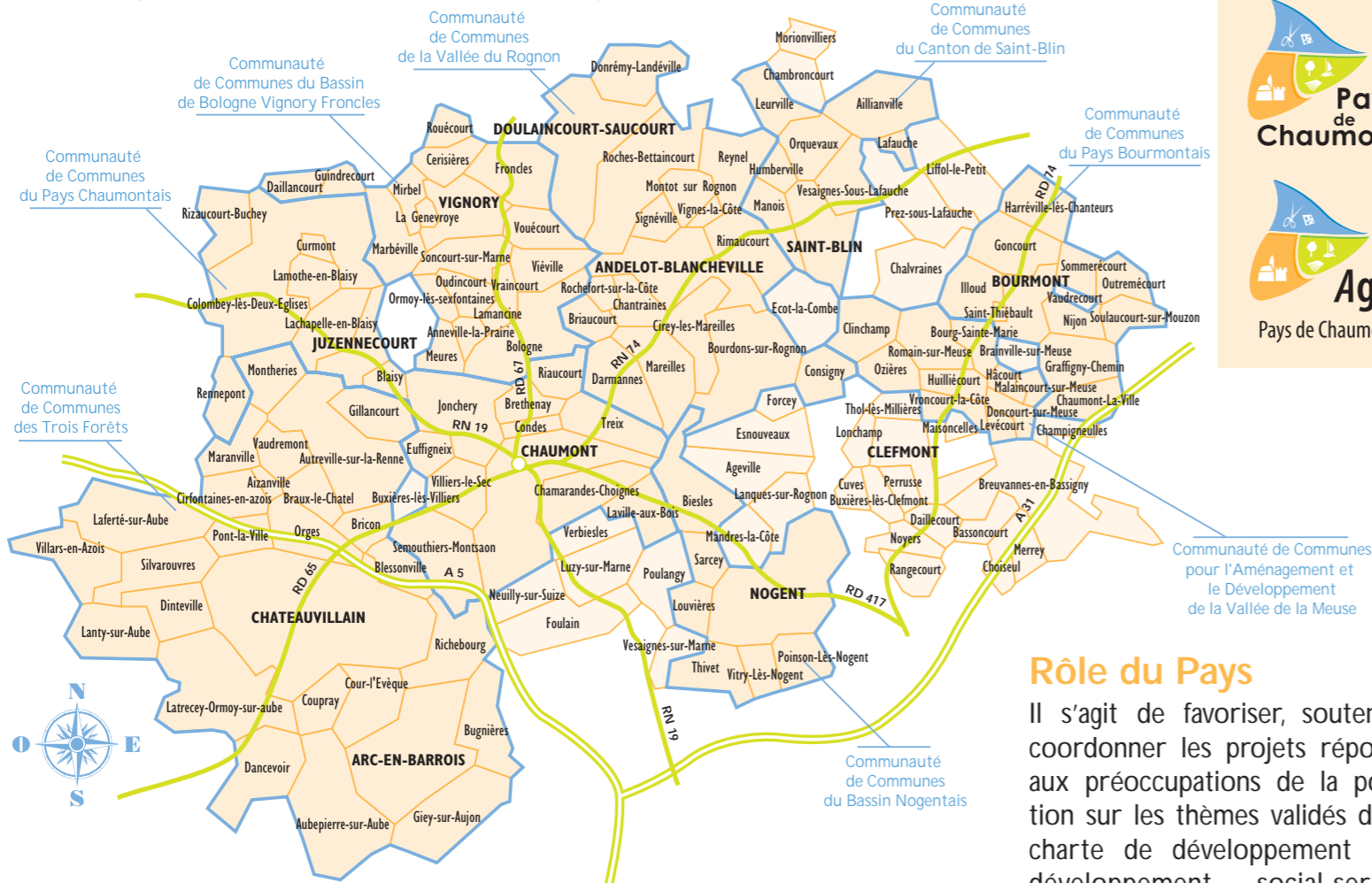
*Le Pays de Chaumont regroupe 8 communautés de communes et 35 communes : il est un lieu de concertation des acteurs locaux, de mise en cohérence et d'élaboration de projet.*

*Le Pays Chaumontais est une communauté de 19 communes : il a une fonction de réalisation d'investissements et de gestion de services grâce à une fiscalité propre.*



Canal entre Champagne et Bourgogne

# Le Pays : un territoire de projet



**Logos du Pays de Chaumont**  
 Etre identifié, souligner ses axes de développement : voilà la vocation des logos du Pays de Chaumont. Plusieurs monogrammes désignent les axes de la Charte du Pays :  
 - les ciseaux et le fromage évoquant l'activité économique  
 - le village correspondant à la solidarité et à la cohésion sociale  
 - l'arbre, le bateau et le champ représentant l'environnement, le tourisme et le patrimoine.

## Moyens d'actions

Le Pays de Chaumont s'est doté d'une Charte qui fixe les priorités de développement de notre territoire pour 10 ans. A partir de cette Charte, il soutient et valide les projets qui lui sont proposés.

Les porteurs de ces projets peuvent être : des collectivités publiques (communauté de communes, communes), des associations, des entreprises, des chambres consulaires et des particuliers.

## Contrat

Tous les projets en accord avec les priorités de la charte font l'objet d'une négociation avec les partenaires devant aboutir à la signature d'un contrat. Voir **dossier spécial** en page 4.

## Le Pays en quelques chiffres

- >> 153 communes\*
- >> 73 154 habitants dont 28 365 pour Chaumont
- >> 12 cantons
- >> 33 habitants au km<sup>2</sup> (moyenne en France : 104)

\*adhérentes au 1<sup>er</sup> octobre 2004

## Rôle du Pays

Il s'agit de favoriser, soutenir et coordonner les projets répondant aux préoccupations de la population sur les thèmes validés dans la charte de développement local : développement social-services-tourisme-culture-environnement-paysage-économie-emploi-formation.

## Organisation

Le Pays de Chaumont est un lieu de concertation et d'échange. Il élabore une politique cohérente en matière de développement local. Ce n'est pas un nouvel échelon administratif.

L'association du Pays de Chaumont décide et oriente la politique du Pays. « Agir en Pays de Chaumont » (Conseil de Développement), regroupé en commissions, est la force de proposition du Pays.

# DOSSIER

# Le Contrat de Pays

## >> 1<sup>ère</sup> phase :

### construction (fin 2003/ mai 2004)

Pour construire le Contrat de Pays, les élus du Pays de Chaumont, les membres d'Agir en Pays de Chaumont (Conseil de Développement) et les partenaires (Etat, Région, Département) ont uni leurs réflexions et leurs efforts pour étudier les 250 projets recensés et effectuer un choix de réalisation pour la période 2004-2006.

### Agir en Pays de Chaumont (Conseil de Développement), une dynamique pour le territoire

Dans cette phase d'étude des projets, les membres d'Agir en Pays de Chaumont ont joué pleinement leurs différents rôles d'initiatives et de conseil auprès des élus afin de construire un programme d'actions le plus cohérent possible.

Après l'examen et la sélection des projets selon les critères définis par chaque groupe de travail dans le cadre de la charte, les projets retenus ont été intégrés dans le programme d'actions.

## >> 2<sup>e</sup> phase :

### négociation et engagement des partenaires (mai/novembre 2004)

Le programme d'actions du Pays de Chaumont est ensuite transmis dans les services instructeurs de chaque partenaire (ETAT, Région, Département, Europe).

Après étude du programme d'actions, ils indiquent leurs engagements respectifs sur chaque projet. Des négociations s'ouvrent pour le financement de ces projets et aboutissent à la signature du Contrat de Pays (4<sup>e</sup> trimestre 2004).

## >> 3<sup>e</sup> phase :

### mise en œuvre du Contrat (fin 2004/2006)

Après la signature du Contrat, les projets seront lancés. Les Elus, Agir en Pays de Chaumont et l'équipe technique sont chargés d'assister et d'aider les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets. Agir en Pays de Chaumont est chargé également d'évaluer l'application du Contrat.

### Quelques exemples de projets figurant au Contrat

- >> Maison de Pays (regroupant les services commerciaux, publics, sociaux, d'information ainsi que des points de convivialité et des espaces d'animation) ;
- >> Opérations de Préservation et d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- >> Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) ;
- >> Embellissement et équipement des communes.



Salle polyvalente de Rennepont

### Le Contrat de Pays en quelques chiffres

- >> 77 projets
- >> 3 735 200 € d'aides du Conseil Régional Champagne-Ardenne
- >> 200 000 € d'aides de l'Etat

## FICHE D'IDENTITÉ

<b>Nom usuel</b>	Pays de Chaumont	
<b>Organes</b>	Association du Pays de Chaumont	Association « Agir en Pays de Chaumont » (Conseil de Développement)
<b>Président</b>	Jean-Claude DANIEL	Patrick VIARD
<b>Composition</b>	représentants de communes, de communautés de communes, conseillers généraux, parlementaires	associations, administrations, services et organismes publics, socio-professionnels, individuels
<b>Zone d'intervention</b>	8 Communautés de Communes (3 Forêts, Pays Chaumontais, Bassin Bologne-Vignory-Fronces, Bassin Nogentais, Vallée du Rognon, Canton de St-Blin, Pays Bourmontais, Vallée de la Meuse) et 35 communes hors Communauté de Communes	
<b>Domaines d'actions</b>	développement social-services-tourisme-culture-environnement-paysage-économie-emploi-formation	

